

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230303-lmc126405-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 mars 2023

Date de réception : 6 mars 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 MARS 2023

DELIBERATION N° 20

**AIDE AUX PÊCHEURS PROFESSIONNELS - AIDE AU RÔLE : INDEMNITÉS
2019 - AJOUT D'UN BÉNÉFICIAIRE**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 25 novembre 2022 par la commission permanente approuvant le versement d'une aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes, au titre de 2019, représentant la prise en charge de trois mois de frais de rôle d'équipage, en compensation des difficultés qu'ils ont rencontré en période estivale pour exercer leur métier, du fait de l'afflux des plaisanciers ;

Considérant la demande de la prud'homie de Cannes d'intégrer une personne supplémentaire à cette liste des bénéficiaires de l'aide au rôle ;

Vu la délibération prise le 1^{er} juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant l'ajout d'une personne à la liste des pêcheurs professionnels bénéficiaires de l'aide au rôle, au titre de l'exercice 2019, approuvée par délibération de la commission permanente du 25 novembre 2022 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions

financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'octroyer, au titre de l'exercice 2019, une subvention d'un montant de 1 093,16 € dans le cadre de l'aide au rôle d'équipage attribuée aux prud'homies de pêche des Alpes-Maritimes, pour le pêcheur professionnel figurant dans le tableau joint en annexe, complétant ainsi la liste des bénéficiaires de la prud'homie de Cannes, approuvée par délibération de la commission permanente du 25 novembre 2022 ;
- 2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939, programme « Ports », du budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

PRUD'HOMIE DE CANNES – INDEMNITE 2019

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	INDEMNITE 2019	CATEGORIE	N°MARIN
			1 093,16 €	3	20184102
TOTAL			1 093,16 €		